

# PROGRAMME

- 8h15 **Accueil des participants**  
8h45 **Mot de bienvenue, Cem Ertur**, Professeur des Universités,  
Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion d'Orléans  
8h50 **Allocation d'ouverture, François Priet**, Professeur à l'Université d'Orléans,  
directeur adjoint du Centre de Recherche Juridique Pothier

## Variations autour de la loi du 8 février 1995

### Ouvertures

Sous la présidence de **François Priet**

Professeur à l'Université d'Orléans, Directeur adjoint du Centre de Recherche Juridique Pothier

- 9h00 **Introduction**  
**Camille Broynelle**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)  
9h25 **L'injonction avant l'injonction. L'histoire des techniques juridictionnelles apparentées à l'injonction**  
**Florent Blanco**, Professeur à l'Université d'Orléans  
9h50 **Pouvoir d'injonction et exécution des décisions de justice**  
**Gilles Bardou**, Conseiller d'Etat honoraire, ancien rapporteur général adjoint à la Section du rapport et des études

10h15 *Pause*

### Rétrospective

Sous la présidence de **Pascale Gonod**

Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), membre de l'Institut Universitaire de France

- 10h45 **De l'astreinte à l'injonction : retour sur une évolution**  
**Daniel Labetoulle**, Président honoraire de la section du contentieux du Conseil d'Etat  
11h10 **Le juge administratif et l'injonction : expérience de vingt années d'application**  
**Claire Jeangirard-Dufal**, Président du Tribunal administratif d'Orléans  
11h40 **Table ronde « Regards croisés sur l'injonction. La loi du 8 février 1995, une révolution dans les rapports entre le juge administratif, l'administration et les citoyens ? »**



**Franck Coquet**, Vice-président du Tribunal administratif d'Orléans

**Pascale Léglise**, première conseillère des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, Sous-directrice du conseil juridique et du contentieux à la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques du Ministère de l'Intérieur

**Camille Mialot**, Avocat spécialiste en droit public, Maître de conférences à l'Ecole de Droit de SciencesPo

**Charles-Louis Vier**, Avocat honoraire au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

12h30 *Suspension des travaux et déjeuner*



## Le pouvoir d'injonction en question(s)

### Questionnements

Sous la présidence de **Bertrand Seiller**

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

- 14h30 **Au-delà du cadre législatif initial : le pouvoir d'injonction en dehors de la loi du 8 février 1995**  
**Alix Perrin**, Professeur à l'Université de Bourgogne  
14h55 **Les limites du pouvoir d'injonction**  
**Alexis Zarca**, Maître de conférences à l'Université d'Orléans  
15h20 **Office du juge et distinction des contentieux**  
**Didier Truchet**, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)  
15h45 *Discussion*  
16h15 *Pause*

### Bilan et perspectives

Sous la présidence de **Pierre Serrand**

Professeur à l'Université d'Orléans

- 16h45 **Pouvoir d'injonction et action en déclaration de droits. Une comparaison franco-allemande**  
**Anne Jacquemet-Gauché**, Professeur à l'Université d'Auvergne  
17h10 **Conclusions et perspectives**  
**Bernard Pacteau**, Professeur des Universités honoraire

## Lieu du colloque

Université d'Orléans - UFR Collegium d'ITP Droit, Economie, Gestion  
Rue de Blois – Campus d'Orléans la Source

## Pour arriver à l'Université

### *En voiture depuis Paris*

Prendre direction « Bordeaux » (A10), puis « Bourges » (A71) et sortir à « Orléans-Sud » (sortie n°2) en direction d'Olivet et d'Orléans La Source. Après le péage, tout droit, direction « Orléans La Source ». Suivre le panneau indiquant l'Université d'Orléans

### *En voiture depuis Tours / Blois*

Prendre direction « Paris » (A10), prendre la sortie A71 direction « Vierzon/Orléans Centre ». Prendre la sortie n°2 vers Olivet/La Ferté Saint-Aubin. Continuer rue de Bourges. Suivre le panneau indiquant l'Université d'Orléans

### *Par le train*

Descendre à la gare « Orléans - Les Aubrais ». Prendre le tramway ligne A, direction « Hôpital de la Source ». Compter approximativement 35 minutes de trajet jusqu'à l'Université. Arrêt « Université-Château »

## Organisation scientifique

*Florent Blanco*, Professeur  
*François Priet*, Professeur  
*Alexis Zarca*, Maître de conférences

## Renseignements & Inscriptions

[www.univ-orleans.fr/pouvoirinjonctionjuge](http://www.univ-orleans.fr/pouvoirinjonctionjuge)

Centre de Recherche Juridique Pothier - CRJP

**Laurence Sallé** - ☎ 02 38 41 71 52

[laurence.salle@univ-orleans.fr](mailto:laurence.salle@univ-orleans.fr)

[crjp@univ-orleans.fr](mailto:crjp@univ-orleans.fr)

Vendredi 6 février 2015

Colloque organisé par le  
**Centre de Recherche Juridique Pothier**  
de l'Université d'Orléans

# Le pouvoir d'injonction

## du juge administratif



La loi du 8 février 1995,  
vingt ans après

[www.univ-orleans.fr/pouvoirinjonctionjuge](http://www.univ-orleans.fr/pouvoirinjonctionjuge)